



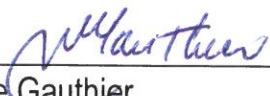
Municipalité de Grand-Remous

## Avis public

Avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général intérimaire de la Municipalité de Grand-Remous, que le conseil a adopté lors de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018, le règlement # 220118-303 décrétant les revenus et les dépenses, ainsi que les taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2018.

Ledit règlement est maintenant en vigueur et déposé au bureau du directeur général intérimaire au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture du bureau.

Donné à Grand-Remous, ce 24<sup>e</sup> jour de janvier 2018

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Gauthier  
Directeur général intérimaire